

Agricultrices : quelle place dans la profession ?

Les femmes revendiquent leur statut d'agricultrices et s'impliquent davantage. Exploitantes ou salariées, elles ressentent la nécessité de partager leurs **expériences, préoccupations, besoins de formation**.



Gestion du stress, des conflits et développement personnel figurent parmi les thèmes de formation très demandés. Ici, un groupe d'agricultrices de l'Allier travaille sur le photolangage.

PHOTO : DFAM03

Le monde agricole est un grand pourvoyeur d'emplois pour les femmes, notamment dans les activités de diversification, souvent temporaires ou saisonnières, et les agricultrices s'organisent pour échanger sur leurs métiers et leur vécu... Elles participent, par exemple, aux activités d'un réseau de groupes féminins départementaux dédiés au développement agricole moderne, Inter groupe féminin (IGF), présent dans les toutes régions. DFAM03, le groupe de l'Allier, a rédigé un livre, *Je suis agricultrice aujourd'hui* (www.livredfamo3.fr), après l'exploitation d'une enquête nationale. Basé sur des témoignages, il retranscrit la parole des agricultrices, aborde leur quotidien et les grands problèmes d'aujourd'hui. Il propose une réflexion sur la place des femmes dans cette agriculture car elles deviennent des actrices du secteur et non plus seulement des femmes d'exploitant... Depuis la sortie de ce livre le 24 février dernier, des séances de dédicaces permettent d'échanger sur tous ces thèmes.

Prolonger le circuit court

D'autres titres ont été édités par des agricultrices de Lyon, des environs de Genève, de l'Ain, du Lot-et-Garonne, parmi lesquels *Côté ferme, côté femmes...* Par ailleurs, les membres de l'Asavpa (1) de Normandie ont lancé une bande dessinée, *Jules et Juliette à la ferme*, déclinée en plusieurs tomes, où ils évoquent leur vie, la passion de leur métier, la reconnaissance des compétences... Et des salariées de Midi-Pyrénées ont conduit une étude sur les salariées agricoles pour identifier leurs difficultés, les freins et les réussites, les sources de motivation... Mais les agricultrices ne se sont pas

arrêtées à l'écriture. Le questionnaire de l'Allier, traduit en anglais, a été envoyé à des agricultrices en Irlande. Puis il a été suivi d'un voyage d'études pour échanger sur leurs conditions de vie. Dans la région de la Dombes (un des pays de l'Ain, près de Lyon), une initiative collective a permis de développer des balades gourmandes pour prolonger le circuit court avec le consommateur.

Des conférences et un réseau social

Au dernier salon Sima (Salon international du machinisme agricole), des agricultrices proposaient deux conférences. La première, sur « les relations humaines, l'organisation du travail et les agroéquipements », traitait de l'importance de prendre en compte la qualité de vie et une meilleure articulation entre vies professionnelle et personnelle. La seconde, « Comment adapter le matériel agricole à la morphologie féminine », abordait l'autonomie opérationnelle et fonctionnelle dans le travail, en particulier avec les matériels. Un aspect particulièrement important alors que des femmes s'installent seules ou choisissent d'être salariées. À travers une exposition de photos, « Femmes en agriculture », et des vidéos, le stand Trame/IGF cherchait à démontrer combien la féminité fait partie prenante du développement agricole et rural.

Par ailleurs, des agriculteurs et agricultrices échangent sur un réseau social agricole (2), via des blogs (3) et des sites internet, pour partager leurs connaissances et leurs expériences autour des innovations et des nouveaux défis. Ce réseau souhaite abolir les barrières liées à l'éloignement et aux différences de métier. Les deux premiers mois sont offerts à tout nouvel adhé-

rent, et ceux-ci pourront recevoir en outre une revue mensuelle, *Travaux et innovations*.

Une partie importante des actions des agricultrices concerne les formations sur tout le territoire, organisées par les groupes de développement. Parmi les thèmes très demandés figurent le développement personnel (pour prendre ou retrouver confiance), le stress et les RPS (risques psychosociaux) en agriculture, la communication et la prise de parole en public, la gestion des conflits, l'étude de la personnalité (via l'ennéagramme)... Les formations sont généralement soutenues par le fonds de financement Vivea (4) ou via un partenariat Vivea/MSA (5). Dans le Nord-Pas-de-Calais, des agricultrices ont choisi des formations en gestion et organisation de bureau et en administration afin d'apprendre à mieux gérer leur temps, de réduire les occasions de stress et d'éviter les conflits entre responsables... Dans l'Ain, d'autres ont suivi des sessions consacrées à une meilleure communication avec la clientèle.

Si ces réseaux et initiatives se structurent pour l'agriculture générale, ils sont ouverts aux horticultrices et peuvent servir d'exemple à l'organisation d'actions plus adaptées. ■

Odile Maillard

(1) Association de salariés de l'agriculture pour la vulgarisation du progrès agricole.

(2) www.pardessuslaHaie.net de l'association Trame (Tête de réseaux pour l'appui méthodologique aux entreprises), à Paris.

(3) Dont <http://fdgedao3allier.canalblog.com>

(4) Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant.

(5) Mutualité sociale agricole.

Travail

SALAIRE : LA FRACTION INSAISSISSABLE

La partie forfaitaire du revenu de solidarité active (RSA) a été fixée pour 2011 à 466,99 € par mois pour une personne seule. Ce montant est identique à celui qui était déjà diffusé sur internet par les caisses d'allocations familiales. Rappelons qu'il représente la somme que l'employeur doit toujours laisser à la disposition d'un salarié en cas de saisie sur la rémunération, y compris en cas de procédure de paiement direct de pension alimentaire.

ACTION EN PAIEMENT

D'UN SALARIÉ : 5 ANS POUR AGIR

Un salarié dispose d'un délai de 5 ans pour déclencher une action en paiement quand il considère que son employeur ne lui a pas payé ce qu'il lui devait : salaire, indemnité de licenciement... Au-delà, il ne peut plus agir contre son employeur. Mieux vaut être averti : en matière de salaire, employeur et salarié ne peuvent pas se mettre d'accord pour abrégé ou allonger le délai de 5 ans. Ils ne peuvent pas non plus ajouter des clauses de suspension ou d'interruption de ce délai à celles prévues par les textes.

Entreprises

FAUTE DE GESTION :

LE DIRIGEANT DOIT PAYER

Au cours d'une procédure de liquidation judiciaire, un dirigeant peut être tenu de supporter une partie de l'insuffisance d'actif de la société. Il en est ainsi s'il est établi qu'il a commis une ou plusieurs fautes de gestion consistant à faire des biens et du crédit de la société un usage contraire à l'intérêt de celle-ci à des fins personnelles.

EIRL : NE PAS OUBLIER

DE DÉPOSER LES COMPTES

Il ne suffit pas de tenir une comptabilité. Comme les sociétés, l'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL) doit déposer, tous les ans, ses comptes annuels, y compris si elle a opté pour la tenue de documents comptables simplifiés. Ce dépôt est effectué auprès du registre auquel a été réalisée la déclaration d'affectation. Les comptes sont alors annexés. Pour effectuer ce dépôt, l'EIRL dispose d'un délai de 6 mois à compter de la clôture de l'exercice. Le dépôt peut être effectué sous forme électronique.

Financier

LA RESPONSABILITÉ

DE L'EXPERT-COMPTABLE

Le contrôle de la comptabilité par l'expert-comptable comporte l'obligation de comparer les mouvements comptabilisés par l'entreprise avec ceux opérés sur ses comptes bancaires.

L'AUTORISATION DE DÉCOUVERT ENGAGE LA BANQUE

Un compte bancaire est assorti d'une autorisation de découvert d'un montant de 7 000 €. Cependant, la banque rejette plusieurs chèques pour défaut de provision et clôture le compte qui présente un solde débiteur de 4 676 €. La banque tente de recouvrer ce montant mais les juges lui reprochent d'avoir rejeté les chèques alors que le découvert autorisé n'était pas dépassé.

Jean Saubesti